

COMMUNE DE BUSCHWILLER**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BUSCHWILLER
DE LA SEANCE DU 10 DECEMBRE 2012**

Sous la présidence de Mme Christèle WILLER, Maire

Madame le Maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et ouvre la séance à 19 h 00.

PRESENTS : Mme Christèle WILLER, MM. Roger OBERMEYER, Sébastien PETER (arrivée à 19 h 05), Daniel ALLEMANN, Bernard BOEGLIN, Rochdi BOUHELAL et Mmes Véronique HERTER, Eve GOETSCHY, Marie-Jeanne BAUMANN, Pierrette ARDENTI.

ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES :

Néant

ABSENTS NON-EXCUSES :

M. Christophe GOETSCHY

M. José MEYER

ONT DONNE PROCURATION :

Mme Claudine MUNCH qui a donné procuration à M. Bernard BOEGLIN

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mlle Isabelle KLEIN, secrétaire

Le quorum étant atteint, Mme le Maire salue particulièrement Mlle Lisa PETER qui effectue un stage au secrétariat de la mairie et invite les élus à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- 1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 NOVEMBRE 2012**
- 2. AFFAIRES GENERALES**
 - 2.1 Baux à ferme des biens communaux
 - 2.2 SCOT
 - 2.3 Création d'une médaille de Buschwiller
- 3. PERSONNEL COMMUNAL**
 - 3.1 Participation des employeurs à la protection sociale complémentaire
 - 3.2 Indemnité de stage au profit de Mademoiselle Lisa PETER
 - 3.3 Nomination de Monsieur Jonathan WILLER
- 4. AFFAIRES FINANCIERES**
 - 4.1 Renouvellement de la ligne de trésorerie
 - 4.2 Demande d'admission en non-valeur de taxes et produits irrécouvrables
 - 4.3 Dépenses d'investissements
 - 4.4 Décisions modificatives
- 5. SALLE POLYVALENTE**
 - 5.1 Tarifs de location de la salle polyvalente pour l'année 2013
- 6. TRAVAUX**
 - 6.1 Mise aux normes de la petite salle Albert Schweitzer
 - 6.2 Achat d'un tracteur
 - 6.3 Achat d'une balayeuse - désherbeuse
- 7. RAPPORTS DES COMMISSIONS**
- 8. DIVERS**

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 NOVEMBRE 2012

Après avoir rappelé les principales décisions prises lors de la séance susvisée et précisé qu'aucune remarque n'avait été faite au sujet du procès-verbal, Mme le Maire propose au conseil d'approuver ce dernier.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le procès-verbal de la séance du 05 novembre 2012 et le signe séance tenante.

Arrivée de M. Sébastien PETER à 19 h 05

2. AFFAIRES GENERALES

2.1 BAUX A FERME DES BIENS COMMUNAUX

Mme le Maire fait savoir que comme chaque année, le Conseil municipal est amené à approuver le fermage dû par les locataires de terres agricoles par le biais des baux ruraux. Le fermage, qui fait office de loyer, est recalculé chaque année afin de déterminer la somme à demander au preneur (fermier).

Mme le Maire rappelle que les taxes sont données par la chambre d'agriculture, et que depuis l'année 2011 le calcul est simplifié.

L'augmentation du loyer 2012 est de 2,67 % à appliquer sur le loyer payé en 2011. S'ajoute à cela l'application de la taxe de 7,30 %.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve l'augmentation du loyer des baux ruraux de 2,67 % et l'application de la taxe de 7,30 % à appliquer sur le montant HT de l'année précédente selon le nouveau mode de calcul.

2.2 SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DES CANTONS DE HUNINGUE ET DE SIERENTZ (S.C.O.T.)

Mme le Maire rappelle que le SCOT fixe des orientations générales développées dans un document établi dans une démarche partagée et volontariste, impliquant des élus du territoire, les personnes publiques et privées associées et les acteurs locaux. Les documents d'urbanisme en cours d'élaboration comme le PLU de Buschwiller doivent être compatibles avec les orientations contenues dans le SCOT.

Le SCOT entend maintenir et encourager le dynamisme économique et démographique du territoire des deux cantons en intégrant les préoccupations de développement durable, de préservation de l'environnement et de protection du paysage.

Le projet de SCOT est bâti sur la perspective d'une population de 87.000 habitants d'ici 2030 et se positionne pour assurer une synergie entre le développement économique et démographique qui se traduit par le maintien du taux d'emplois et le renforcement des activités économiques sur le territoire, par la valorisation des équipements structurants existants et en particulier de l'aéroport et de son potentiel de développement.

Le SCOT se construit autour d'un pôle urbain principal comprenant les communes de Saint-Louis et de Huningue et définit une armature urbaine qui se compose de 4 strates :

- le pôle urbain principal
- les pôles intermédiaires
- les pôles relais
- les bourgs et les villages

Selon le SCOT, Buschwiller est commune membre de la Communauté de Communes des Trois Frontières, elle est aujourd'hui desservie par le réseau Distribus et est dotée d'un potentiel de développement urbain important de par sa situation géographique proche de la frontière suisse.

Buschwiller considéré comme pôle relais. Ces pôles ont vocation à répondre aux besoins de la population locale en termes de services, d'équipements et de diversification des moyens de déplacement.

Le SCOT prévoit la protection de la tourbière / zone humide de notre commune.

Elle rappelle que les conseillers ont eu la possibilité de consulter ce dossier en mairie, suite à un courriel qui leur a été adressé en octobre dernier.

C'est pourquoi Mme le Maire vous demande d'approuver le document du SCOT.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le document du SCOT.

2.3 CREATION D'UNE MEDAILLE DE BUSCHWILLER

Mme le Maire propose la création d'une médaille de Buschwiller. Cette médaille permettrait de mettre à l'honneur des citoyens méritants et serait attribuée sur décision du Maire et des Adjointes.

Nous ne connaissons pas actuellement le coût de création de cette médaille, mais Mme le Maire propose de voter le principe de sa création.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve la création d'une médaille de Buschwiller.

M. Roger OBERMEYER quitte la salle à 19h15

3. PERSONNEL COMMUNAL

3.1 PARTICIPATION DES EMPLOYEURS A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Mme le Maire indique qu'un décret de 2011 réforme le système de participation des employeurs à la protection sociale complémentaire. On distingue à présent deux risques :

- Le risque santé (remboursement de soins, pharmacie etc...) les agents sont tenus de s'assurer personnellement auprès d'une mutuelle complémentaire. S'ils souscrivent auprès d'une mutuelle labellisée la commune pourra verser une participation financière pour le risque santé.
- Risque prévoyance (perte de traitement, indemnité journalière etc...). Le contrat sera souscrit par la Commune suite à l'adhésion à la procédure de passation d'une convention de participation de mise en concurrence par le centre de gestion du Haut-Rhin auprès d'Harmonie Mutuelle.

M. Roger OBERMEYER rejoint l'assemblée à 19 h 17

Les conseillers sont tenus d'approuver ce soir le montant des participations par agent.

3.1.1 PREVOYANCE

Mme le Maire donne des explications complémentaires aux conseillers et répond à leurs interrogations et propose une participation mensuelle forfaitaire de 15 € par agent. Elle précise que la participation employeur ne pourra en aucun cas excéder 100 % de la cotisation et que cela représente un coût d'environ 1.080 € par an à la charge de la commune.

Après délibération le conseil municipal accorde sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque prévoyance

- **et décide d'adhérer à la convention de participation pour le risque Prévoyance auprès du centre de gestion (harmonie mutuelle).**
- **Les garanties souscrites sont les suivantes : l'incapacité temporaire de travail et l'invalidité et le maintien de la retraite, base de remboursement à 95% de l'assiette de cotisation.**
- **L'assiette de cotisation pour le risque prévoyance est fixée comme suit le traitement de base indiciaire et la nouvelle bonification indiciaire augmentée de 100 % du régime indemnitaire.**
- **Pour le risque Prévoyance l'Assemblée délibérante fixe comme suit la participation employeur :**

Critères	Participations mensuelle forfaitaire	Participation annuelle
Agent seul	15 €	180 €

- **L'Assemblée prend acte que le centre de gestion du Haut-Rhin au titre des missions additionnelles exercées pour la mise en place de la convention de participation mutualisée, demande une participation**

financière aux collectivités adhérentes : soit 100 € pour l'adhésion d'une collectivité de 5 à 10 agents. Le centre de gestion factura le montant après signature de la convention de participation.

- L'Assemblée prend acte et autorise le Maire à prendre et à signer les contrats et conventions d'adhésion à la convention de participation, mutualisée et tout acte en découlant.

3.1.2. SANTE

Mme le Maire indique que le Conseil municipal est amené à définir les modalités de la participation par agent pour la partie santé. Elle précise que cette participation ne pourra être versée à l'agent uniquement s'il souscrit à une complémentaire santé labellisée. Cette participation employeur ne pourra en aucun cas excéder 100 % de la cotisation.

La municipalité propose de se baser sur l'indice brut des agents qui définit le salaire et de scinder les employés assurés en régime général de la sécurité sociale (fonctionnaires stagiaires ou titulaires), des employés sous contrats de droit privé qui sont assurés en régime local, elle propose de verser 5 € de moins à ces derniers.

Elle précise que cela représente un coût d'environ 3.240 € par an à la charge de la commune pour les 6 agents.

PARTICIPATION SANTE

Régime Général

CRITERES	PARTICIPATION MENSUELLE		PARTICIPATION ANNUELLE	
	JUSQU'À IB 388	IB 389 à IB 576	JUSQU'À IB 388	IB 389 à IB 576
AGENT SEUL	40,00 €	35,00 €	480,00 €	420,00 €
AGENT SEUL + ENFANT(S)	50,00 €	45,00 €	600,00 €	540,00 €
COUPLE	60,00 €	55,00 €	720,00 €	660,00 €
COUPLE + ENFANT(S)	70,00 €	65,00 €	840,00 €	780,00 €

PARTICIPATION SANTE

Régime Local

CRITERES	PARTICIPATION MENSUELLE		PARTICIPATION ANNUELLE	
	JUSQU'À IB 388	IB 389 à IB 576	JUSQU'À IB 388	IB 389 à IB 576
AGENT SEUL	35,00 €	30,00 €	420,00 €	360,00 €
AGENT SEUL + ENFANT(S)	45,00 €	40,00 €	540,00 €	480,00 €
COUPLE	55,00 €	50,00 €	660,00 €	600,00 €
COUPLE + ENFANT(S)	65,00 €	60,00 €	780,00 €	720,00 €

Mme le Maire précise que cela représente un total général santé et prévoyance d'environ 4. 320 € pour les six agents contre 3.023 € actuellement pour deux agents affiliés à la mutuelle obligatoire.

Après délibération le conseil municipal l'Assemblée délibérante fixe comme suit la participation employeur pour le risque santé selon le tableau susvisé.

3.2 INDEMNITE DE STAGE AU PROFIT DE MADEMOISELLE LISA PETER

Mme le Maire informe l'assemblée que Mlle Lisa PETER, élève au Lycée Mermoz effectue un stage de quatre semaines au secrétariat de la mairie depuis le 26 novembre dernier. Mlle PETER donne entière satisfaction dans

son travail, c'est pourquoi, Mme le Maire propose de lui attribuer une indemnité de stage d'un montant de 200 € soit 50 € par semaine de stage.

Mme le Maire demande à Mlle PETER de quitter la salle des délibérations afin que les conseillers puissent voter.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve l'indemnité de stage au profit de Mademoiselle Lisa PETER.

3.3 NOMINATION DE MONSIEUR JONATHAN WILLER

Mme le Maire rappelle que M. Jonathan WILLER est employé dans la commune de Buschwiller depuis novembre 2011. M.WILLER donne entière satisfaction dans son travail c'est pourquoi Mme le Maire vous propose de le nommer en tant qu'adjoint administratif de 2ème classe stagiaire à compter du 7 février 2013.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve la nomination de M. Jonathan WILLER en tant qu'adjoint administratif à compter du 7 février 2013.

4. AFFAIRES FINANCIERES

4.1 RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

Mme le Maire indique qu'au 10 décembre 2012, la commune n'a pas eu recours à la ligne de trésorerie.

Mme le Maire propose aux conseillers de reconduire la ligne de Trésorerie pour l'année 2013 afin de faire face éventuellement à un besoin ponctuel de disponibilités. La somme de 300.000 € a été sollicitée auprès de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel qui, par son courrier du 4 décembre 2012, nous a soumis l'offre suivante :

- Montant : 300.000 €
- Durée : du 1^{er} janvier 2013 jusqu'au 31 décembre 2013
- Taux : EURIBOR 3 mois (moyenne mensuelle) + marge de 1.80 point ().
- Intérêts : Calculés au prorata temporis sur les sommes effectivement utilisées sur la base exact 360/ jours. Ils sont arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil.
- Commission d'engagement : 0.20 % au du montant autorisé, soit 600 €, payables à la signature du contrat.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve la reconduction de la ligne de Trésorerie pour l'année 2013.

4.2 DEMANDE D'ADMISSION EN NON-VALEUR DE TAXES ET PRODUITS IRRECOURABLES

Mme le Maire informe l'assemblée que sur proposition de Mme le Trésorier Principal par courrier explicatif du 29 octobre 2012 il convient de statuer sur l'admission en non-valeur du titre de recettes- n°9 de l'exercice 2009 émis au nom de M. CAVALIERE Nazzareno pour un montant de 370 €. Il s'agissait d'un titre pour la location de la salle polyvalente.

Les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Il est impossible pour la Trésorerie de recouvrir cette somme car cette personne a disparu sans laisser d'adresse.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve l'admission en non-valeur du titre de recettes n°9 de l'exercice 2009 au nom de M.CAVALIERE Nazzareno.

4.3 DEPENSES D'INVESTISSEMENTS

Mme le Maire informe l'assemblée que pour des raisons de souplesse de gestion, il convient de prendre une délibération qui permettra à la Commune de payer des factures d'investissements au cours du 1^{er} trimestre 2013, avant le vote du budget primitif 2013.

Mme le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser, à payer les factures d'investissements, à hauteur de 25 % des dépenses d'investissements inscrites au budget primitif de l'année 2012 soit 184.538,98 € équivalent à 25 % de 738.155,92 € (dépenses d'équipement du budget primitif 2012).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le paiement des factures d'investissements, à hauteur de 25 % des dépenses d'investissements inscrites au budget primitif de l'année 2012 soit 184.538,98 € équivalent à 25 % de 738.155,92 € (dépenses d'équipement du budget primitif 2012).

4.4 DECISIONS MODIFICATIVES

Mme le Maire indique que ce point est annulé.

5. SALLE POLYVALENTE

5.1 TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE POUR L'ANNEE 2013

Mme V.HERTER distribue la grille tarifaire pour la location de la salle polyvalente applicable au 1^{er} janvier 2013.

Mme V. HERTER indique qu'il convient d'approuver cette nouvelle grille tarifaire.

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2013

GRANDE SALLE ALBERT SCHWEITZER	Habitants ou Sociétés de Buschwiller
Avec cuisine, bar annexe mais sans la demi-lune du 1 ^{er} étage	310 €
Location à caractère social	gratuite
Location avec entrée payante	
Réception apéritive (1 jour)	150 €
Location des Associations de Buschwiller	1 ^{ère} location dans l'année gratuite 2 ^{ème} location dans l'année : 160 € 3 ^{ème} location dans l'année: 310 €
Forfait chauffage	60 €**
Nettoyage des locaux	100 €***
LOCATION DU BAR	Habitants ou Sociétés de Buschwiller
Réunions des sociétés et amicales	Location gratuite
Location du Bar sans cuisine et sans demi-lune du 1 ^{er} étage	100 €
Location du Bar avec utilisation cuisine et chambre froide mais sans la demi-lune du 1 ^{er} étage	150 €
Location à caractère social	gratuite*
Forfait chauffage	50 €**
Nettoyage des locaux	50 €***
Forfait pour pratique d'une activité collective par une association ou un particulier	3 € de l'heure
SALLE DE SPORT ALBERT SCHWEITZER	Habitants ou Sociétés de Buschwiller
Forfait pour la pratique d'un sport collectif et par un particulier pour 44 semaines	5 € de l'heure
Location à l'heure pour location ponctuelle :	10 € de l'heure
La casse se paie	Selon délibération du 8 décembre 2003
Sociétés externes – Comités d'entreprises -	400.00 € + éventuellement le chauffage

Légende:

* Gratuité après accord des commissions " associations et salle polyvalente et finances"

** Forfait chauffage pour la période d'hiver: du 16 septembre au 14 mai.

*** Pour des locaux restitués sales, ce montant sera facturé d'office

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve la grille tarifaire 2013 susvisée.

6. TRAVAUX

6.1 MISE AUX NORMES DE LA PETITE SALLE ALBERT SCHWEITZER ET DES LOCAUX PERISCOLAIRES.

M. S.PETER fait savoir que suite à la présentation du 18 juin 2012 par M. FISCHER de l'ADAUHR il convient d'approuver les travaux de mise aux normes de la petite salle Albert Schweitzer et des locaux périscolaires. Le coût d'objectif des travaux faisant l'objet des descriptions ci-dessus, et incluant :

- Consolidation structurelle de la dalle haute (plafond de la salle / sol du garage des sapeurs-pompiers) pour remédier à un désordre constructif identifié.
- Remaniement de la salle A. Schweitzer par cloisonnement de locaux (à usage de rangement) sur son pourtour, en vue de faire baisser l'effectif admissible et de lui conférer une forme plus régulière.
- Travaux de mise en conformité des accès, en termes de sécurité (largeurs de passage, nombre d'issues, désenfumage)

La correction acoustique des locaux utilisés par l'accueil périscolaire (cf. p.5) est estimée à un montant total de 55.000 € HT.

Mme le Maire précise qu'une réunion d'information sur ces travaux a également été tenue avec les présidents d'associations.

M. S.PETER précise à Mme M-J.BAUMANN qu'il s'agit de consolider les dalles de béton en place car ces dernières n'ont jamais été couturées convenablement.

Mme le Maire précise que ces travaux font suite à l'étude réalisée par la société BOURGEAT l'année passée.

Afin de lancer officiellement la réalisation du projet de travaux d'amélioration au Complexe Polyvalent, portant sur la petite salle A. Schweitzer et les locaux de l'accueil périscolaire, il est proposé aux conseillers d'adopter le texte suivant :

Vu la convention signée par la Commune de Buschwiller qui missionne l'ADAUHR d'une assistance technique au Maître d'Ouvrage pour l'assistance à l'élaboration du programme de cet équipement ;

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents:

- **d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération ;**
- **d'approuver le programme de l'opération ;**
- **d'engager la phase pré-opérationnelle du projet ;**
- **d'engager la désignation du maître d'œuvre qui se fera à l'issue d'une procédure adaptée sans remise de prestations graphiques, conformément aux articles 28, 40 et 74.II du Code des Marchés Publics.**
- **de prévoir aux budgets les crédits nécessaires pour la réalisation de cette opération comprenant le montant des travaux et le coût des études (honoraires et frais divers), soit un montant maximum de 55.000 € HT, 47.142,80 € HT de travaux dans la petite salle Albert Schweitzer et 7.857,20 € HT de travaux pour les locaux périscolaire**
- **d'autoriser le Maire ou son représentant à engager l'ensemble des démarches et procédures liées à l'engagement de l'opération et à prendre et à signer tout acte y afférent.**

6.2 ACHAT D'UN TRACTEUR

M. R.OBERMEYER informe les conseillers qu'il convient d'approuver l'achat d'un nouveau tracteur. En effet, le tracteur a régulièrement des pannes et cela représente un coût non-négligeable pour la commune.

Plusieurs devis ont été réalisés et la municipalité a retenu celui de la société Agri-center pour un montant de 34.911,40 € HT soit 41.754,03 € TTC. Il s'agit d'un tracteur Kubota de 66CV, moteur 4 cylindres équipé notamment d'une lame de déneigement, d'un triangle tri-flash.

Mme le Maire précise que ce type de tracteur est beaucoup utilisé dans les communes car il ne nécessite pas le permis poids lourd.

M. R. OBERMEYER précise que la cuve d'arrosage et la saleuse actuelles peuvent être installées sur ce nouveau tracteur.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve l'achat du nouveau tracteur équipé de la marque Kubota pour un montant de 34.911, 40 € HT soit 41.754,03 € TTC.

6.3 ACHAT D'UNE BALAYEUSE - DESHERBEUSE

M. R. OBERMEYER informe que la balayeuse actuelle est cassée et qu'il convient d'approuver l'achat d'une balayeuse / désherbeuse qui ira sur le nouveau tracteur Kubota.

En prenant une balayeuse desherbeuse de ce type la commune peut obtenir une éventuelle aide financière de l'agence de l'eau « RHIN-MEUSE ». En effet, l'acquisition de cette balayeuse/désherbage de voirie permet de réduire l'utilisation de produits phytosanitaires.

Le coût de cette balayeuse est estimé à 7.622, 80 € HT soit 9.116,87 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve l'achat de la balayeuse / désherbeuse pour un montant de 7.622, 80 € HT soit 9.116,87 € TTC.

7. RAPPORTS DES COMMISSIONS

7.1 COMMISSION URBANISME

- **Déclarations préalables accordés**

Références : DP 068061 12 D 0022
 Demandeur : MULLER Alphonse
 Objet : Clôture
 Localisation du terrain : Cadastré en section 16, parcelle n°258, 24 rue des Vosges
 Superficie : 1768 m²

- **Certificats d'urbanisme accordé**

Références : CU 068061 12 D 1013
 Demandeur : Maître JEHL
 Objet : CUa
 Localisation du terrain : Cadastré en section 1, parcelle n°72, 73, 74 au 2, rue de Wentzwiller
 Superficie : 1411 m²

- **Plan d'exposition au bruit de l'Euroairport**

M. R. OBERMEYER précise que Buschwiller est placée en zone D dans le plan d'exposition au bruit de l'Euroairport qui a été validé par M. le Préfet du Haut-Rhin. M. B. BOEGLIN et Mme P. ARDENTI rappellent que la municipalité précédente avait voté contre ce projet de plan d'exposition au bruit de l'Euroairport.

- **P.L.U.**

M. R. OBERMEYER indique que le dossier PLU a été repris par M. ECKSTEIN qui est un ancien collaborateur de la société REDD et qui vient de créer sa propre société. Il précise qu'il a rencontré M. ECKSTEIN avec Mme le Maire au courant du mois d'octobre. Les travaux sur ce dossier reprendront au 1^{er} trimestre 2013.

5.2 COMMISSION SECURITE

- M. S. PETER indique que la taxe sur consommation finale d'électricité sera reversée par le SIDEL à la commune de Buschwiller et qu'elle se monte à 8.050, 24 € pour 2012.
- M. S. PETER indique que les délégués E.B.M. pour Buschwiller sont MM. BOEGLIN Bernard et GOEPFERT Aloyse.
- La distribution de l'eau sera perturbée les 13 et 14 décembre 2012 et éventuellement le 17 décembre 2012 dans les rues de Wentzwiller, des Landes, Saint-Martin, de Hésingue en raison de la mise en place de poteaux incendie.

5.3 COMMISSION FÊTES- SALLE POLYVALENTE

- LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DES COMMUNAUTES CHRETIENNES DES 3 FRONTIERES

Mme V. HERTER informe les conseillers que l'Association des Communautés Chrétiennes des 3 Frontières dont M. le Curé-Doyen Eric MAIER est président demande la location gratuite de la salle polyvalente pour le 27 avril 2013 afin d'y organiser une soirée spectacle et concert.

L'entrée est gratuite et une quête sera effectuée pour une œuvre caritative. Mme V.HERTER demande aux conseillers d'approuver la gratuité de la location de la salle polyvalente au profit de la soirée spectacle et concert de l'Association des Communautés Chrétiennes des 3 Frontières moyennant les frais de chauffage de 60 € et de nettoyage de 80 €.

Mme le Maire souhaiterait connaître le bénéficiaire de la quête lors d'une prochaine réunion.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve la gratuité de la location de la salle polyvalente au profit de la soirée spectacle et concert de l'Association des Communautés Chrétiennes des 3 Frontières.

- Mme V.HERTER remercie l'équipe enseignante ainsi que les écoliers pour les dessins aux militaires. Mme le Maire fait savoir qu'elle les transmettra à M. ELSER.
- Mme V.HERTER demande aux conseillers de remplir le tableau d'aide pour les vœux du maire du 19 janvier 2013.

5.4 C.C.A.S

- M. E.GOETSCHY remercie les seniors pour leur présence et l'ensemble des membres du C.C.A.S. pour leur aide. Elle précise que les petits gâteaux ont été remis à l'école de Musique. Mme E.GOETSCHY indique également aux conseillers qu'une personne privée a procédé à la vente de tombolas durant la fête pour le compte d'une association caritative. Elle a eu de nombreux appels suite à cette vente, les personnes âgées se sentant obligées d'acheter ces tombolas. Mme le Maire indique qu'elle a également eu de nombreux appels après la fête à ce sujet. Les gens étaient très mécontents. Elle ne souhaite pas que cela se reproduise l'année prochaine. Mme P.ARDENTI comprend tout à fait Mmes le Maire et E.GOETSCHY elle trouve ceci maladroit. M.R.BOUHELAL estime qu'un appel au micro aurait dû être passé afin que les acheteurs éventuels puissent se présenter à la vendeuse de tombolas. Les conseillers sont du même avis que lui. Mme le Maire indique qu'elle contactera cette personne téléphoniquement afin de lui dire que ce type de vente n'est pas acceptable lors d'une fête de la commune.

- DIVERS

- Mme le Maire indique que le référendum du conseil unique aura lieu le 07 avril .2013. Elle demande aux conseillers de se réserver cette date dès à présent pour assurer un tour de permanence électorale.
- Mme le Maire indique qu'un marché de Noël aura lieu chez les Michel MICHEL le 15 décembre prochain de 10 h 00 à 22 h 00.
- Dossier REINLE. Mme le Maire indique que l'extérieur de la propriété a été nettoyé sur ordre de l'ARS. Les frais engendrés devront être pris en charge par l'indivision de la fratrie REINLE. La commune a lancé une procédure de péril ordinaire.
- La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu au courant du mois de février 2013.
- Mme le Maire souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 h 25.

TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BUSCHWILLER DE LA SEANCE DU 10 DECEMBRE 2012
--

ORDRE DU JOUR :

- 1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 NOVEMBRE 2012**
- 2. AFFAIRES GENERALES**
 - 2.1 Baux à ferme des biens communaux
 - 2.2 SCOT
 - 2.3 Création d'une médaille de Buschwiller
- 3. PERSONNEL COMMUNAL**
 - 3.1 Participation des employeurs à la protection sociale complémentaire
 - 3.2 Indemnité de stage au profit de Mademoiselle Lisa PETER
 - 3.3 Nomination de Monsieur Jonathan WILLER
- 4. AFFAIRES FINANCIERES**
 - 4.1 Renouvellement de la ligne de trésorerie
 - 4.2 Demande d'admission en non-valeur de taxes et produits irrécouvrables
 - 4.3 Dépenses d'investissements
 - 4.4 Décisions modificatives
- 5. SALLE POLYVALENTE**
 - 5.1 Tarifs de location de la salle polyvalente pour l'année 2013
- 6. TRAVAUX**
 - 6.1 Mise aux normes de la petite salle Albert Schweitzer
 - 6.2 Achat d'un tracteur
 - 6.3 Achat d'une balayeuse - désherbeuse
- 7. RAPPORTS DES COMMISSIONS**
- 8. DIVERS**

NOM-PRENOM	QUALITE	SIGNATURE	PROCURATION A
WILLER CHRISTELE	Maire		
OBERMEYER ROGER	1 ^{er} Adjoint		
PETER SEBASTIEN	2 ^{ème} Adjoint		
HERTER VERONIQUE	3 ^{ème} Adjointe		
GOETSCHY EVE	4 ^{ème} Adjointe		
ALLEMANN DANIEL	CM délégué		
ARDENTI PIERRETTE	CM		
BAUMANN MARIE-JEANNE	CM		
BOEGLIN BERNARD	CM		
BOUHELAL ROCHDI	CM		
GOETSCHY CHRISTOPHE	CM		
MEYER JOSE	CM		
MUNCH CLAUDINE	CM		BOEGLIN BERNARD